

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DE RÉUNION

COMMISSION DU 16/11/2022 à la Jonxion MEROUX-MOVAL TDE90

MEMBRES	COMMUNE/STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
CAROLINE CHARTAUX	PRESIDENTE DE LA COMMISSION CUNELIERES	X		
MICHEL BLANC	PRESIDENT TDE90 LACOLLONGE	X		
PHILIPPE BELUCHE	MONTREUX-CHATEAU	X		
JEAN-PIERRE BRINGARD	ANJOUTEY		X	
MONIQUE DINET	CHAVANATTE			X
THIERRY LOUVET	ANGEOT			X
ERIC MANGIN	BEAUCOURT	X		
OLIVIER PATTAROZZI	ANDELNANS	X		
CHRISTOPHE REGNAULT	GRANDVILLARS		X	
EMMAUNUEL ROLLAND	CRAVANCHE		X	
STEPHANE RIGOULOT	TDE90 (INFORMATIQUE)	X		
ADEM SIVAC	TDE90 (SIG)	X		

Ordre du jour :

1. Ouverture de la commission
2. Des nouvelles conventions : pourquoi ?
3. Rappel de la loi anti-endommagement des réseaux
4. Les prestations proposées par le service SIG de TDE 90
5. Le coût des cotisations des prestations
6. Nouvelle solution pour les adhérents du service SIG
7. Questions diverses

1. Ouverture de la commission

Mme CHARTAUX ouvre la commission SIG à 18h05 dans les locaux de Territoire Energie. L'actualité du service SIG (Système d'information géographique) a beaucoup évolué avec des changements sur la mise à disposition du service SIG du syndicat aux collectivités du Territoire de Belfort. Caroline CHARTAUX annonce l'ordre du jour.

2. Des nouvelles conventions : pourquoi ?

Les conventions actuelles arrivent à échéance au 31/12/2022.

Mme CHARTAUX et Adem SIVAC ont été invités à la Conférence des Maires de la CCVS à Giromagny en novembre 2021 pour présenter le service SIG. Suite à cette réunion Mme CHARTAUX a proposé de créer un groupe de travail pour élaborer les nouvelles conventions en prenant en compte les besoins et les attentes de la collectivité et de leurs communes membres.

Le service SIG de TDE 90 mutualise depuis 2017 avec le Département un web serveur pour proposer à ses adhérents un logiciel SIG en ligne.

Un changement important est programmé au 1 janvier 2023 avec la migration de la solution actuelle Arcopole d'ESRI vers la solution Lizmap de 3Liz. Le service SIG du Département a préféré cette nouvelle solution qui offre plus de liberté pour créer des applications.

Mme CHARTAUX rappelle que la vacance du poste d'administrateur SIG au Département a duré de mars 2021 à avril 2022, l'infogérance du serveur a été assurée par la société ESRI et financé par le Département jusqu'au 31/12/2022. Les mises à jour urgentes des données étaient facturées par ESRI à TDE90. Dorénavant Adem SIVAC échangera avec les nouveaux gestionnaire et administrateur SIG du Département pour publier en ligne les données.

Le service SIG de TDE 90 est financé par des cotisations perçues annuellement dans le cadre d'une convention d'une durée de 3 ans. Les cotisations ne sont demandées qu'aux communes où TDE 90 a la compétence SIG. Pour certaines collectivités le montant des cotisations serait trop élevé. C'est ce qui ressort entre autres d'un questionnaire SIG envoyé aux adhérents du service SIG.

Le taux de réponse au questionnaire n'est pas élevé, un tiers des communes adhérentes au service ont répondu.

Mme CHARTAUX évoque qu'au travers de ce questionnaire les communes ne s'intéressent pas ou peu à l'utilité d'un SIG.

Adem SIVAC précise que même s'il y a un désintérêt, la quasi-totalité des communes adhérentes ont demandé leurs identifiants. Le peu d'utilité s'explique peut-être par le peu de compétences à la charge des communes (point souligné lors du dernier bureau TDE90).

Adem SIVAC s'interroge également sur l'intérêt porté au SIG au sein du Grand Belfort. M.BELUCHE et M.PATTAROZZI relatent également qu'ils n'utilisent pas ou peu la plateforme SIG du Grand Belfort. M.PATTAROZZI suggère qu'une communication des services SIG directement auprès des maires serait plus efficace. Mme Chartaux émet donc l'idée de proposer au Grand Belfort de faire une communication commune avec l'aide de l'association des maires ce qui permettrait de mieux faire connaître l'utilité d'un SIG.

Adem SIVAC rappelle que TDE 90 propose toujours la prestation de mise à disposition du service SIG à toutes les communes du département pour géoréférencer les points lumineux et géo détecter les réseaux souterrains d'éclairage public. Dans la nouvelle convention cette mission fera partie des prestations complémentaires et sera estimé en nombre de jours et non plus sur un devis estimé sur la basse tension d'ENEDIS.

M.PATTAROZZI aimerait connaître la longueur moyenne que le gestionnaire SIG de TDE 90 géodétecte et géoréférence en une journée. Dans l'ancienne tarification le coût du mètre géoréférencé était de 1€. En moyenne Adem SIVAC géodétecte et géoréférence en ligne droite 400 mètres de linéaire d'éclairage public par jour.

M.MANGIN trouve l'outil SIG intéressant notamment suite au géoréférencement des points lumineux qu'ADEM SIVAC a réalisé cet été 2022 sur Beaucourt. Cette mission avait été lancée en 2014 pour géoréférencer les points lumineux sur tout le département et elle est réalisée auprès des communes adhérentes individuellement. Pour le syndicat, dans le cadre des diagnostics énergétiques, le technicien SIG fait également un inventaire du nombre de points lumineux par armoire et du type de sources (SHP IM Vapeur de mercure). Des erreurs ou oublis peuvent apparaître mais cela donne un premier état du patrimoine de la commune.

Le service TDE 90 propose plus qu'un service SIG en proposant d'accompagner les communes à être en mesure de répondre à la loi anti-endommagement.

3. La loi anti -endommagement des réseaux

Adem SIVAC rappelle la loi anti-endommagement des réseaux. Cette loi a été instaurée en 2012 dans le but d'éviter les accidents humains et matériels. Le système ne fonctionne que si les chargés de travaux et les exploitants de réseaux déclarent respectivement leurs périmètres de chantiers et leurs emprises de réseaux. Pour que la commune reçoive des déclarations des travaux, elle doit être enregistrée sur le Guichet unique même si elle ne dispose pas de plans précis de son réseau. Adem SIVAC explique chacune des déclarations DT DICT ,DT_DICT conjointe, ATU que les exploitant sont susceptibles de recevoir une fois déclaré sur le Guichet Unique. Des exemples de déclarations sont présentées où le réseau télécom de TDE 90 est concerné par des travaux. Adem SIVAC présente des types de plans envoyés aux responsables de travaux à joindre au récépissé en réponses des DT-DICT.

Il est demandé aux exploitants d'avoir des plans précis à 50 cm près des réseaux sensibles (éclairage public...) au 01/01/2020 dans les zones urbaines et au 01/01/2026 en zone rurale. En 2026 tous les réseaux et mêmes non sensibles (eaux pluviales...) seront concernés en zone urbaine. Et à l'horizon 2032 tous les réseaux devront être géolocalisables à 50 cm près sans distinction zone urbaine ou rurale.

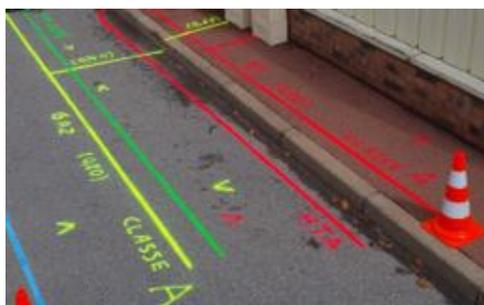
4. Les prestations proposées par le service SIG

Adem SIVAC évoque les 2 types de prestations proposées dans les nouvelles conventions.

Les prestations de base correspondent à l'offre actuelle et à une compétence SIG d'un service public. Elles s'adressent aux collectivités à l'exception de celles du Grand Belfort. Les communes du Grand Belfort accèdent à une plateforme SIG du service SIG de leur collectivité.

Les prestations complémentaires sont des missions proposées à toutes les communes du Territoire de Belfort.

Adem SIVAC indique que toutes les communes du département vont pouvoir profiter d'une ortho photo de précision 5 cm fin 2023 suite à groupement de commande entre Grand Belfort, PMA, DEPT 90, CC Pays Héricourt et ENEDIS. Cette photo aérienne sera très utile pour répondre aux déclarations de travaux. Il suffira de l'intégrer en fond de plan et de superposer la cartographie des réseaux sur cette image précise à 5cm. Le responsable de travaux pourra facilement faire son marquage piquetage avant les fouilles ou excavations.



Les prestations complémentaires proposées à toutes les communes ont pour but de collecter des données et de les intégrer sur la plateforme SIG. Les données récoltées pour les communes du Grand Belfort sont transmises au service SIG de leur collectivité. Sans données, un SIG est inutile.

Pour assister les collectivités à répondre à la loi anti-endommagement des réseaux, une prestation est proposée. Elle est complémentaire aux prestations de géoréférencement des réseaux d'éclairage public et humides. TDE 90 a investi en 2014 en se munissant d'un GPS de précision centimétrique, puis en 2017 dans l'achat d'un détecteur électromagnétique. C'est un matériel sophistiqué et couteux mais nécessaire pour rattraper le

retard pris dans le géoréférencement des réseaux.

5. Le coût des cotisations des prestations

Le service SIG de TDE 90 était financé à hauteur 1.30€ par habitant. Adem SIVAC présente les modalités de calcul des prestations inscrites dans les nouvelles conventions.

Les cotisations au service SIG de TDE 90 baissent pour la majeure partie des communes.

Pour la Communauté de Communes des Vosges du Sud 3 forfaits d'adhésion sont proposés et le montant de la cotisation dépend du nombre d'habitants. L'adhésion de la CC Vosges du Sud au service SIG permet de faire bénéficier à leurs communes membres les prestations de base.

Les Communes du Sud Territoire cotisent individuellement pour un coût moins élevé au nombre d'habitants, les forfaits pour les communes > 3000 habitants augmentent légèrement.

Le calcul pour les prestations complémentaires s'appuie sur un nombre de journées de mise à disposition du service SIG pour les missions de géoréférencement des réseaux et de tout type de mobilier urbain.

Le nombre de jour nécessaire est estimé par le technicien SIG, TDE90 et la commune. La durée de la mission pour les prestations complémentaires n'excèdera pas 2 ans pour les missions de géoréférencement et l'accompagnement pour répondre à la loi anti-endommagement des réseaux.

L'assistance de prise en main pour répondre aux DT-DICT est calculée selon le nombre d'habitants, cette prestation est complémentaire aux missions de géoréférencement des réseaux, la durée d'assistance est d'une année pour les Communes du Grand Belfort, l'assistance durera le temps de la convention pour les autres commune.

6. Nouvelle solution pour les adhérents du service SIG

Adem SIVAC présente la nouvelle solution SIG appelée Lizmap. Cette plateforme SIG est similaire à la précédente Arcopole, le web client est toujours mis à disposition sur les serveurs du Département.

Le gestionnaire SIG de TDE90 attribuera des identifiants et des mots de passe aux utilisateurs de la plateforme SIG. Le lien de connexion est le suivant :

<https://lizmap.territoiredebelfort.fr>

Les communes du Grand Belfort disposent d'une plateforme SIG auprès du service SIG de leur collectivité.